

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre en date du 7 juillet 2020, s'est réuni le 15 juillet 2020, à 19 heures 00, à la Salle du Gentieg à Janzé sous la Présidence de Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Jonathan HOUILLOT, Conseiller communautaire de Janzé

Etaient présents :

AMANLIS	M M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX,
ARBRISSEL	M Thomas BARDY,
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT,
BRIE	M M Bruno PELLETIER, Patrick ROBERT,
CHELUN	M Christian SORIEUX,
COËSMES	M Luc GALLARD,
EANCE	M Raymond SOULAS,
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Séverine RAISON,
FORGES LA FORET	M Yves BOULET,
JANZE	MMEs Anne JOULAIN, Thérèse MOREAU, Martine PIGEON, M M Hubert PARIS, Dominique CORNILLAUD, Jonathan HOUILLOT, Pierric MOREL,
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M M Hubert BLANCHARD, Benoît CLEMENT, MME Graziella VALLEE,
MARCILLE-ROBERT	M DIVAY Laurent, MME COLAS Isabelle,
MARTIGNE-FERCHAUD	M M Patrick HENRY, Yann LEGALL, MMEs Chrystelle BADOUD, Véronique BREMOND,
RETIERS	M M Thierry RESTIF, Benoît LUGAND, Joseph BOUE, MMEs Annick PERON, Isabelle ROLLAND, Véronique RUPIN,
SAINTE-COLOMBE.	MME Nelly MALNOE,
THOURIE	M M Daniel BORDIER, Eric WINTER,

Etaient excusés :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL (pouvoir à Loïc GODET),
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE (pouvoir à Luc GALLARD),
JANZE	MMEs Elisabeth BARRE VILLENEUVE (pouvoir à Hubert PARIS), Isabelle CEZE (pouvoir à Pierric MOREL), M François GOISET (pouvoir à Martine PIGEON)

Etait absent :

JANZE	M Jean-Paul BOTREL
-------	--------------------

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LES ANNEXES PEUVENT ETRE CONSULTEES AU
SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020

ASSEMBLEES

DCC20-055

ELECTION DU PRESIDENT

Le Conseil communautaire procède à l'élection du Président.

Est candidat : M. Luc GALLARD

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **6**
Nombre de suffrages exprimés : **36**
Majorité absolue : **19**
A obtenu :
- Luc GALLARD : **36** voix

Au vu du résultat du vote, est élu M. Luc GALLARD.

Se pose la question du rattachement de la Communication à la Présidence. Il est procédé au vote.

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **7**
Nombre de suffrages exprimés : **35**
Majorité absolue : **18**
Ont obtenu :
- M. Gallard : **33** voix
- M. Cornillaud : **2** voix

Au vu du résultat du vote, le Conseil communautaire déclare la Communication rattachée au Président.

ASSEMBLEES

DCC20-056

DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU (FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(E)S ET DES AUTRES MEMBRES)

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ♦ *De déroger à la limite des 20% et de fixer à 10 le nombre de vice-président(e)s et à 9 le nombre d'autres membres du bureau en sus du Président.*

ASSEMBLEES

DCC20-057

ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S

Le Conseil communautaire procède à l'élection des vice-présidents :

1^{er} vice-président(e) chargé(e) de l'Economie et de l'Emploi :

Est candidat : **Hubert PARIS**

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **6**
Nombre de suffrages exprimés : **36**
Majorité absolue : **19**
A obtenu :
- **M. Hubert PARIS : 36 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Hubert PARIS**.

2^{ème} vice-président(e) chargé(e) de la Transition Energétique et du Climat :

Est candidat : **Thierry RESTIF**

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **4**
Nombre de suffrages exprimés : **38**
Majorité absolue : **20**
A obtenu :
- **M. Thierry RESTIF : 38 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Thierry RESTIF**.

3^{ème} vice-président(e) chargé(e) de la Transition Agroécologique, de l'eau et de la biodiversité:

Sont candidats : **Mme Graziella VALLEE - M. Patrick HENRY**

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **42**
Majorité absolue : **22**
Ont obtenu :
- **M. Patrick HENRY - 31 voix**
- **Mme Graziella Vallée - 11 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Patrick HENRY**.

4^{ème} vice-président(e) chargé(e) de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Mobilités :

Est candidat : **M. Daniel BORDIER**

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **1**
Nombre de suffrages exprimés : **41**

Majorité absolue : **21**

A obtenu :

- **M. Daniel BORDIER : 41 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Daniel BORDIER**.

5^{ème} vice-président(e) chargé(e) de la Culture :

Sont candidats : **M. Jonathan HOUILLLOT - M. Dominique CORNILLAUD - M. Hubert BLANCHARD**

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants : **42**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **42**

Majorité absolue : **22**

Ont obtenu :

- **M. Jonathan HOUILLLOT : 7 voix**
- **M. Dominique CORNILLAUD : 29 voix**
- **M. Hubert BLANCHARD : 6 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Dominique CORNILLAUD**.

Se pose la question du rattachement des RH à cette vice-présidence.

Sont candidats : **M. Joseph GESLIN - M. Dominique CORNILLAUD**

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants : **42**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **6**

Nombre de suffrages exprimés : **36**

Majorité absolue : **19**

Ont obtenu :

- **M. Joseph GESLIN : 9 voix**
- **M. Dominique CORNILLAUD : 26 voix**
- **M. Christian SORIEUX : 1 voix**

Au vu du résultat du vote, **les RH sont rattachées à M. CORNILLAUD, vice-président en charge de la Culture.**

6^{ème} vice-président(e) chargé(e) du Tourisme :

Sont candidats : **M. Joseph BOUE - M. Yann LEGALL - Mme Anne RENAULT**

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants : **42**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **3**

Nombre de suffrages exprimés : **39**

Majorité absolue : **20**

Ont obtenu :

- **M. Joseph BOUE : 5 voix**
- **M. Yann LEGALL : 14 voix**
- **Mme Anne RENAULT : 20**

Au vu du résultat du vote, est élue **Mme Anne RENAULT**.

7^{ème} vice-président(e) chargé(e) de la Petite enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse :

Est candidate : **Mme Véronique RUPIN**

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **7**
Nombre de suffrages exprimés : **35**
Majorité absolue : **18**
A obtenu :
- Mme Véronique RUPIN : **34 voix**
- M. Joseph BOUE : **1 voix**

Au vu du résultat du vote, est élue **Mme Véronique RUPIN.**

8^{ème} vice-président(e) chargé(e) de la Transition numérique :

Sont candidats : **M. Loïc GODET - M. Hubert BLANCHARD**

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **42**
Majorité absolue : **22**
Ont obtenu :
- **M. Loïc GODET : 34**
- **M. Hubert BLANCHARD : 8**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Loïc GODET.**

9^{ème} vice-président(e) chargé(e) des Sports :

Est candidat : **M. Christian SORIEUX**

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **9**
Nombre de suffrages exprimés : **33**
Majorité absolue : **17**
A obtenu :
- **M. Christian SORIEUX : 33 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Christian SORIEUX.**

Se pose la question du **rattachement des Finances à cette vice-présidence.**
Est candidat : **M. Christian SORIEUX**

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **13**
Nombre de suffrages exprimés : **29**
Majorité absolue : **15**
A obtenu :
- **M. Christian SORIEUX : 29 voix**

Au vu du résultat du vote, **les finances sont rattachées à M. Christian SORIEUX,**
vice-président en charge des Sports.

10^{ème} vice-président(e) chargé(e) des Travaux :

Est candidat : **M. Joseph GESLIN**

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **10**
Nombre de suffrages exprimés : **32**
Majorité absolue : **17**

A obtenu :

- **M. Joseph GESLIN : 31 voix**
- **M. Yann LEGALL : 1 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Joseph GESLIN**.

ASSEMBLEES

DCC20-058

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil communautaire procède à l'élection des 9 autres membres du Bureau :

Est candidat : M. François GOISET

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **7**
Nombre de suffrages exprimés : **35**
Majorité absolue : **18**

A obtenu :

- **M. François GOISET : 35 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. François GOISET**, membre du Bureau.

Est candidate : Mme Véronique BREMOND

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **5**
Nombre de suffrages exprimés : **37**
Majorité absolue : **19**

A obtenu :

- **Mme Véronique BREMOND : 37 voix**

Au vu du résultat du vote, est élue **Mme Véronique BREMOND**, membre du Bureau.

Est candidat : M. Benoît CLEMENT

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **3**
Nombre de suffrages exprimés : **39**
Majorité absolue : **20**

A obtenu :

- **M. Benoît CLEMENT : 39 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Benoît CLEMENT**, membre du Bureau.

Est candidat : M. Laurent DIVAY

Nombre de membres présents : **37**
Nombre de votants : **42**
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **2**
Nombre de suffrages exprimés : **40**
Majorité absolue : **21**

A obtenu :

- **M. Laurent DIVAY : 40 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Laurent DIVAY** membre du Bureau.

Est candidat : M. Raymond SOULAS

Nombre de membres présents : 37
Nombre de votants : 42
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21
A obtenu :

- **M. Raymond SOULAS : 40 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Raymond SOULAS** membre du Bureau :

Est candidat : M. Thomas BARDY

Nombre de membres présents : 37
Nombre de votants : 42
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21
A obtenu :

- **M. Thomas BARDY : 40 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Thomas BARDY** membre du Bureau.

Est candidate : Mme Nelly MALNOE

Nombre de membres présents : 37
Nombre de votants : 42
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21
A obtenu :

- **Mme Nelly MALNOE : 40 voix**

Au vu du résultat du vote, est élue **Mme Nelly MALNOE** membre du Bureau.

Est candidat : M. Bruno PELLETIER

Nombre de membres présents : 37
Nombre de votants : 42
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21
A obtenu :

- **M. Bruno PELLETIER : 40 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Bruno PELLETIER** membre du Bureau :

Est candidat : M. Yves BOULET

Nombre de membres présents : 37
Nombre de votants : 42
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 39
Majorité absolue : 20
A obtenu :

- **M. Yves BOULET : 39 voix**

Au vu du résultat du vote, est élu **M. Yves BOULET** membre du Bureau.

ASSEMBLEES

DCC20-059

CREATION DES COMMISSIONS

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- ◆ *Créer les commissions ci-dessous :*
 - Economie/Emploi
 - Transition écologique et énergétique
 - Habitat/Urbanisme/Mobilités
 - Culture
 - Tourisme
 - Petite enfance/Enfance/Jeunesse
 - Sports
 - Finances
- ◆ *Les ouvrir aux conseillers(ères) municipaux(ales).*

ASSEMBLEES

DCC20-060

FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES/CANDIDATURES INDIVIDUELLES ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De déroger au scrutin secret ;*
- ◆ *De créer une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat (CAO) ;*
- ◆ *De procéder à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la CAO à caractère permanent :*

Une seule liste comprenant 5 candidats(es) titulaires se porte candidate :

Titulaires
GESLIN Joseph
MOREL Pierrick
RENAULT Anne
SOULAS Raymond
PERRON Annick

Nombre de membres présents : 37

- ◆ **Nombre de votants : 42**
- ◆ **Nombre de bulletins blancs : 0**
- ◆ **Nombre de bulletins nuls : 0**
- ◆ **Nombre de suffrages exprimés : 42**
- ◆ **Nombre de sièges à pourvoir :**
- ◆ **QE (quotient électoral) = 9 (43/5)**

Sont élu(e)s par 42 voix :

Titulaires
GESLIN Joseph
MOREL Pierrick
RENAULT Anne
SOULAS Raymond
PERRON Annick

Une seule liste comprenant 5 candidats(es) suppléant(e)s se porte candidate :

Suppléants
PARIS Hubert
BOULET Yves
LUGAND Benoit
ROBERT Patrick
MALNOE Nelly

Nombre de membres présents : 37
Nombre de votants : 42
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 42
Nombre de sièges à pourvoir : 5
QE (quotient électoral) = 9 (43/5)

Sont élu(e)s par 42 voix :

Suppléants
PARIS Hubert
BOULET Yves
LUGAND Benoit
ROBERT Patrick
MALNOE Nelly

ASSEMBLEES

DCC20-061

CREATION D'UNE COMMISSION DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE (CMAPA) POUR LES MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil communautaire décidé à l'unanimité :

- ◆ *De créer une Commission MAPA. La composition est identique à la Commission d'Appel d'Offres.*

ASSEMBLEES

DCC20-062

CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CIA) ET DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES SIEGEANT EN SON SEIN

Le Conseil communautaire décidé à l'unanimité :

- ◆ *De créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;*
- ◆ *De déroger au scrutin secret et de désigner par un vote à mains levées les délégué(e)s communautaires appelés à siéger dans la commission ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à arrêter la composition de la commission et tout document nécessaire à son fonctionnement.*

Sont élus :

- M. Joseph GESLIN (42 voix)
- M. Bruno PELLETIER (42 voix)
- Mme Isabelle ROLLAND (42 voix)

ASSEMBLEES

DCC20-063

DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE JANZE

Le Conseil communautaire procède à l'élection d'une représentante de la Communauté de communes au sein du conseil de surveillance de l'Hôpital de Janzé :

Est candidate : Mme Graziella VALLEE

Après vote à mains levées, est élue à l'unanimité : **Mme Graziella Vallée.**

ASSEMBLEES

DCC20-064

DELEGATION PERMANENTE DE COMPETENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de déléguer à Monsieur le Président les compétences suivantes :

- ◆ *Prendre toute décision concernant la définition des besoins, la passation, la signature et l'exécution des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, dans la limite de **214 000 euros H.T.** ; ainsi que **tous avenants** aux marchés et accords cadres (sans distinction de procédure) **dans la limite de 15% de leur montant initial** quel que soit le type de marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- ◆ *Prendre toute décision concernant des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés selon la procédure négociée suite à une procédure infructueuse au sens du Code de la commande publique ;*
- ◆ *Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier ou dont les engagements financiers pour Roche aux Fées Communauté sont inférieurs ou égaux à 40 000 € HT. Sont exclues les conventions de délégation de service public et leurs avenants ;*
- ◆ *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (quatre mille six cents euros) ;*
- ◆ *Décider de la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite maximale de 2 (deux millions d'euros) ;*
- ◆ *Conclure les baux et conventions de mise à disposition de locaux et de biens mobiliers pour une durée n'excédant pas 12 (douze) ans ;*

Conclure des conventions et avenants de mise à disposition de biens (terrains, prêt de matériel, etc.) ;

- ◆ *Conclure des conventions et avenants d'échange de données ;*
- ◆ *Conclure des conventions et avenants relatifs aux objectifs fixés par le Conseil départemental en vue de l'octroi de subventions au profit de l'Etablissement d'enseignements artistiques ;*
- ◆ *Conclure des conventions et avenants relatifs à la délégation de compétence du Conseil régional à la Communauté de communes pour l'organisation des transports ;*

- ◆ Conclure des conventions et avenants relatifs à l'organisation de manifestations ;
- ◆ Conclure des conventions et avenants relatifs à la dématérialisation des actes juridiques (transmission des actes au contrôle de la légalité, dématérialisation des marchés publics, dématérialisation des actes financiers...) ;
- ◆ Adopter le bilan des acquisitions et des cessions foncières ;
- ◆ Conclure toute convention d'établissement de servitudes et de signer tout document en découlant ;
- ◆ Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux expropriés et répondre à leur demande ;
- ◆ Prendre toute décision concernant le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des organismes habilités, ainsi que signer les conventions et pièces annexes correspondantes, avec les organismes, et à demander le versement des subventions auprès des organismes concernés ;
- ◆ Prendre toute décision concernant l'octroi et versement des subventions auprès des organismes HLM, des communes et des particuliers dans le domaine du logement ;
- ◆ Prendre toute décision concernant l'octroi et le versement des aides aux entreprises dans le cadre du Pass commerce artisanat ;
- ◆ Prendre toute décision concernant la conclusion de conventions et chartes de partenariat relatives à la saison culturelle ;
- ◆ Prendre toute décision concernant l'admission en non-valeur de titres irrécouvrables d'un montant inférieur à 1 500 (mille cinq cent) euros ;
- ◆ Prendre toute décision concernant l'acceptation des indemnités de sinistre au profit de la Communauté de communes ;
- ◆ Octroyer et verser une gratification en faveur des stagiaires ;
- ◆ Agir et défendre en justice au nom de la Communauté de communes dans les domaines relevant des compétences communautaires ou en lien avec les intérêts de la Communauté de communes, auprès de l'ensemble des juridictions françaises, en première instance, appel ou cassation, y compris en se constituant partie civile au nom de la Communauté de communes lors d'une instance pénale ;
- ◆ Prendre toute décision relative à la création et au fonctionnement de régies comptables, temporaires ou permanentes, y compris la nomination des régisseurs ;
- ◆ Créer des emplois non permanents pour recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité au sens de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et d'en nommer les agents ;
- ◆ Emettre les avis de la Communauté de communes lorsqu'elle est consultée dans le cadre d'élaboration des documents d'urbanisme des communes membres ;
- ◆ Renouveler l'adhésion aux associations dont la Communauté de communes est membre.

Par ailleurs, le Conseil communautaire décide à l'unanimité:

- ◆ *D'autoriser le Président à subdéléguer, le cas échéant, les décisions relatives aux matières ci-dessus énumérées à ses vice-présidents(es) en cas d'absence ou d'empêchement, dans le cadre de leurs délégations respectives, conformément à l'article L 5211-9 du Code précité.*
- ◆ *De rappeler que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.*

FINANCES

DCC20-065

DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT POUR CONTRACTER LES EMPRUNTS PREVUS AU BUDGET

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de donner délégation au Président pour contracter les emprunts prévus au budget selon les articles suivants :

Article 1 :

Le conseil communautaire donne délégation au (à la) Président(e) pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites ci-après définies, conformément aux termes des articles : L.2122-22 du CGCT alinéas 3 et 20, L 5211-10 du CGCT et à la circulaire interministérielle N° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics .

Article 2 :

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités territoriales :

Deux dimensions de classification :

1 - Indices sous-jacents

Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS, etc...) sont ainsi considérés de risque minimum :(risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euros présentent le risque maximum (risque 5).

2 - Structure

Le risque lié à la structure du produit : allant de A à E ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

CLASSIFICATION DES RISQUES			
INDICES SOUS JACENTS		STRUCTURES	
1	Indices zone Euro	A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone Euro ou écarts entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecarts d'indices zone Euro	C	Option d'échange (Swaption)
4	Indices hors zone Euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecarts d'indices hors zone Euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change...)	F	Structures non autorisées par la charte (cumulatif, multiplicateur > 5)

L'encours de la dette de Roche aux Fées communauté conformément à la charte GISSLER est classé comme suit :

Encours total de la dette au 01/01/2020 : 4 750 000 € dont :

- 2 500 000 € sur le budget principal (1 emprunt), classement en 1A pour 100% de l'encours total de la dette,
- 2 250 000 € sur le budget annexe des zones d'activités (2 emprunts), classement en 1A pour 100 % de l'encours total de la dette.

Article 3 - réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires interministérielles du 15/09/1992 et 25/06/2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des emprunts assortis d'une phase de mobilisation qui permettent notamment de mobiliser et de rembourser de la dette dans la limite d'un plafond d'encours,
- et/ou des emprunts sur Eonia et ses dérivés,
- et/ou des emprunts sur Euribor.

Les nouveaux financements devront s'inscrire dans la classification 1-A

L'ensemble des emprunts mobilisés au cours de l'exercice ne pourra dépasser le montant voté au titre de l'exercice budgétaire de l'année, report des RAR de l'année n-1 compris (budget primitif, budget supplémentaire et éventuelles décisions modificatives).

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 ans.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- L'Eonia et ses dérivés (T4M, TAG, TAM)

- L'Euribor
- Livret d'épargne (livret A et le livret d'épargne populaire),
- L'inflation française

Des primes ou commissions versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers, pourront s'y ajouter en tant que de besoins ;

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

En conséquence, le (la) Président (e) est autorisé (e) pour la durée de son mandat à :

- ◆ *Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,*
- ◆ *Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et les primes et commissions à verser,*
- ◆ *Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,*
- ◆ *Le cas échéant, résilier l'opération arrêtée.*

Article 4 : opérations financières utiles à la gestion des emprunts

Au titre de la délégation, le (la) Président(e) est autorisé(e) pour la durée de son mandat à :

- ◆ *Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout autre contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices dans les conditions et limites fixées à l'article 3,*
- ◆ *A signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,*
- ◆ *A définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,*
- ◆ *A procéder à des tirages échelonnés dans le temps, avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par la mise en place de tranches d'amortissement,*
- ◆ *A modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au (x) calcul (s) du (des) taux d'intérêt (s) et à passer du taux variable au taux fixe et inversement,*
- ◆ *A réduire ou à allonger la durée du prêt,*
- ◆ *A modifier la périodicité et le profil de remboursement,*
- ◆ *Plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.*

Par ailleurs, à son initiative, le (la) Président(e) pourra exercer les options prévues par les contrats de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Ces opérations ne pourront pas conduire à augmenter le risque, tel que défini par le classement dans la charte de bonne conduite.

Article 5 : instruments de couverture des risques de taux

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Communauté de communes souhaite procéder à des opérations de couverture de taux permettant de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux, de fixer un taux, de garantir un taux.

Le conseil communautaire décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires interministérielles du 15/09/1992 et du 25/06/2010 de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- Des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),

- Et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- Et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

Ces opérations ne pourront pas conduire à augmenter le risque, tel que défini par le classement dans la charte de bonne conduite.

Le conseil communautaire autorise les opérations de couverture sur le stock de la dette et sur les emprunts nouveaux.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la Communauté de communes.

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- Le T4M,
- Le TAM,
- L'EONIA,
- L'EURIBOR.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers, pourront s'y ajouter. Ces primes sont intégrées dans l'évaluation du Taux Effectif Global (TEG) des offres reçues nous permettant d'arbitrer entre celles-ci.

Au titre de la délégation, le (la) Président(e) est autorisé à :

- ◆ *Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,*
- ◆ *A retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,*
- ◆ *A passer des ordres pour effectuer l'opération arrêtée,*
- ◆ *A résilier l'opération arrêtée,*
- ◆ *A signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.*

Article 6 :

Le conseil communautaire sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation conformément à l'article L 5211-10.

FINANCES

DCC20-066

DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DE SECTEURS PARTICULIEREMENT AFFECTES PAR LA CRISE SANITAIRE

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'instaurer en vertu de l'article 3 du PLFR 3 2020, un dégrèvement exceptionnel de CFE au profit des entreprises de taille petite ou moyenne (CA annuel HT < 150 Millions d'euros) exerçant leur activité principale dans les secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire ;*
- ◆ *De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.*

ASSEMBLEES

DCC20-067

DELEGATION PERMANENTE DE COMPETENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de déléguer au Bureau les compétences suivantes :

Conventionnement :

- ◆ *Conclure des conventions et avenants de mise à disposition de service ou de personnels ;*
- ◆ *Conclure des conventions et avenants d'objectifs et de moyens avec des associations ;*

Foncier :

- ◆ *Cessions des parcelles de terrains ;*
- ◆ *Octroyer et verser des indemnités d'éviction de manière amiable conformes au protocole d'expropriation de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine ;*

Ressources humaines :

- ◆ *Modifier les emplois (modification du temps de travail, transformations et suppressions d'emplois) ;*
- ◆ *Fixer le taux de promotion pour les avancements de grade ;*

Statuts :

- ◆ *Approbation et modification des statuts des structures dont est membre Roche aux Fées communauté ;*

Rapports :

- ◆ *Adopter les rapports annuels sur la qualité et le prix du service public d'élimination des ordures ménagères ;*

ASSEMBLEES

DCC20-068

ELECTION DES REPRESENTANTS(ES) DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS

Selon les statuts de chaque syndicat, le nombre de conseillers à élire est le suivant :

- **Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères du sud-est d'Ille-et-Vilaine (SMICTOM - syndicat mixte fermé): 18 titulaires et 18 suppléants**
- **Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV - syndicat mixte fermé): 19 titulaires et 16 suppléants**
Parmi les 19 titulaires figurent, outre 16 représentants des communes, le Président et un représentant supplémentaire pour Janzé et Retiers.
- **Syndicat mixte Mégalis Bretagne (syndicat mixte ouvert) : 1 titulaire et 1 suppléant**
- **Syndicat mixte du bassin versant de la Seiche (syndicat mixte fermé) : 8 titulaires et 3 suppléants**
- **Syndicat mixte du bassin versant du Semnon (syndicat mixte fermé) : 10 titulaires et 10 suppléants**
- **Syndicat mixte du bassin versant de l'Oudon (syndicat mixte fermé) : 1 titulaire et 1 suppléant**
- **Syndicat départemental d'énergie 35 (SDE 35 - syndicat mixte fermé) : 1 titulaire et 1 suppléant**
- **Etablissement public territorial du bassin de la Vilaine (EPTB Vilaine - syndicat mixte ouvert) : 1 titulaire et 1 suppléant**

Le Conseil communautaire procède à l'élection des conseillers de la communauté de communes :

SMICTOM du sud-est 35 :

Sont candidat(e)s en tant que délégué(e)s titulaires : GODET Loïc, LEMARIE Jérôme, CARRE Daniel, ROBERT Patrick, SORIEUX Christian, ATHANASE Marie-Christine, SOULAS Raymond, HORTANCE Annick, RENAULT Jeannine, CEZE Isabelle, TESSIER Nelly, SORIN Marc, BALARD Maryvonne, BREMOND Véronique, LE VERGER Denis, FERRÉ Muriel, BARON Sylvain, RENOUX Gwenaëlle.

Nombre de membres présents : 37
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 42
 Majorité absolue : 22

Sont candidat(e)s en tant que délégué(e)s suppléant(e)s : COLLEAUX Mireille, HARDEL Nicolas, THAO Alexandre, ROBIEU Yoann, PERRIN Denise, PUYSNET Arnaud, MONNET Thérèse, GESLIN Christophe, ROUSSEAU Pierrick, GOISET François, GUAIS Gaston, LECOMTE Christophe, LOAEC Gwenaëlle, BOUDET Sébastien, GUIBERT Antoine, BLANDIN Bertrand, EVERTS Hendrick, PETITJEAN Elodie.

Nombre de membres présents : 37
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 42
 Majorité absolue : 22

Sont élu(e)s par un vote à mains levées :

Communes	Délégués titulaires	Voix	Délégués suppléants	Voix
Amanlis	GODET Loïc	42	COLLEAUX Mireille	42
Arbrissel	LEMARIE Jérôme	42	HARDEL Nicolas	42
Boistrudan	CARRE Daniel	42	THAO Alexandre	42
Brie	ROBERT Patrick	42	ROBIEU Yoann	42
Chelun	SORIEUX Christian	42	PERRIN Denise	42
Coësmes	ATHANASE Marie-Christine	42	PUYSNET Arnaud	42
Eancé	SOULAS Raymond	42	MONNET Thérèse	42

Essé	HORTANCE Annick	42	GESLIN Christophe	42
Forges la Forêt	RENAULT Jeannine	42	ROUSSEAU Pierrick	42
Janzé	CEZE Isabelle	42	GOISET François	42
	TESSIER Nelly	42	GUAIS Gaston	42
Le Theil de Btgne	SORIN Marc	42	LECOMTE Christophe	42
Marcillé Robert	BALARD Maryvonne	42	LOAEC Gwenaëlle	42
Martigné-Ferchaud	BREMOND Véronique	42	BOUDET Sébastien	42
Retiers	LE VERGER Denis	42	GUIBERT Antoine	42
	FERRÉ Muriel	42	BLANDIN Bertrand	42
Sainte Colombe	BARON Sylvain	42	EVERTS Hendrick	42
Thourie	RENOUX Gwenaëlle	42	PETITJEAN Elodie	42

Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré :

Sont candidat(e)s en tant que délégué(e)s titulaires : ARONDEL Philippe, BARDY Thomas, RENAULT Anne, PELLETIER Bruno, FAUCHEUX Régis, GALLARD Luc, SOULAS Raymond, GESLIN Joseph, BOULET Yves, PARIS Hubert, GOISET François, VALLEE Graziella, DIVAY Laurent, LE GALL Yann, LUGAND Benoit

LEVERGER Denis, QUESNELLE Anaïs, BORDIER Daniel

Nombre de membres présents : 37

Nombre de votants : 42

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Sont candidat(e)s en tant que délégué(e)s suppléant(e)s : SAFFRAY Hervé, HARDEL Nicolas, DOUTEY Hervé, RIGAUDEAU Gérard, SORIEUX Christian, RECEJAC Marie, GESLIN Gisèle, HORTANCE Annick, MONNERIE Jean-Pierre, CORNILLAUD Dominique, PELLETIER Éric, PELHATE Denis, HENRY Patrick, PORAS Sophie, RICHARD Julien, TOULY Éric

Nombre de membres présents : 37

Nombre de votants : 42

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Sont élu(e)s par un vote à mains levées :

Communes	Délégués titulaires	Voix	Délégués suppléants	Voix
	M. Le Président Luc GALLARD			
Amanlis	ARONDEL Philippe	42	SAFFRAY Hervé	42
Arbrissel	BARDY Thomas	42	HARDEL Nicolas	42
Boistrudan	RENAULT Anne	42	DOUTEY Hervé	42
Brie	PELLETIER Bruno	42	RIGAUDEAU Gérard	42
Chelun	FAUCHEUX Régis	42	SORIEUX Christian	42
Coësmes	GALLARD Luc	42	RECEJAC Marie	42
Eancé	SOULAS Raymond	42	GESLIN Gisèle	42
Essé	GESLIN Joseph	42	HORTANCE Annick	42
Forges la Forêt	BOULET Yves	42	MONNERIE Jean-Pierre	42
Janzé	PARIS Hubert	42	CORNILLAUD	42
	GOISET François		Dominique	
Le Theil de Bretagne	VALLEE Graziella	42	PELLETIER Éric	42
		42		
Marcillé Robert	DIVAY Laurent	42	PELHATE Denis	42
Martigné-Ferchaud	LE GALL Yann	42	HENRY Patrick	42
Retiers	LUGAND Benoit	42	PORAS Sophie	42
	LEVERGER Denis	42		

Sainte Colombe	QUESNELLE Anaïs	42	RICHARD Julien	42
Thourie	BORDIER Daniel	42	TOULY Éric	42

Syndicat mixte Mégalis Bretagne (vote à bulletins secrets) :

Est candidat en tant que délégué titulaire : M. Loïc GODET

Nombre de membres présents : 37
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 42
 Majorité absolue : 22

Est candidat en tant que délégué suppléant : M. Thomas BARDY

Nombre de membres présents : 37
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
 Nombre de suffrages exprimés : 40
 Majorité absolue : 21

Sont élus :

<i>Membre titulaire</i>	<i>Voix</i>	<i>Membre suppléant</i>	<i>Voix</i>
Loïc GODET	42	Thomas BARDY	40

Syndicat Mixte de Bassin Versant de la Seiche :

Sont candidat(e)s en tant que délégué(e)s titulaires : LEVERGER Denis, CADO Yoann, PARIS Hubert, GESLIN Joseph, BRISARD Dominique, DIOT Jean-Yves, RENAULT Anne, DIVAY Laurent.

Nombre de membres présents : 37
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 42
 Majorité absolue : 22

Sont candidat(e)s en tant que délégué(e)s suppléant(e)s : DESMOTS Thierry, BOTREL Jean-Paul, DELAFORGE Ruddy, RIET Michelle, LERAY Joseph, ROBERT Yann, COLAS Isabelle.

Nombre de membres présents : 37
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 42
 Majorité absolue : 22

Sont élus par un vote à mains levées :

Communes	Délégués titulaires	Voix	Délégués suppléants	Voix
RETIERS	LEVERGER Denis	42		
LE THEIL DE B.	CADO Yoann	42		
JANZE	PARIS Hubert	42	BOTREL Jean-Paul	42
ESSE	GESLIN Joseph	42	DELAFORGE Ruddy	42
BRIE	BRISARD Dominique	42	RIET Michelle	42
AMANLIS	DIOT Jean-Yves	42	LERAY Joseph	42
BOISTRUDAN	RENAULT Anne	42	ROBERT Yann	42
MARCILLE-ROBERT	DIVAY Laurent	42	COLAS Isabelle	42

Syndicat Mixte de Bassin Versant du Semnon :

Sont candidat(e)s en tant que délégué(e)s titulaires : WINTER Éric, PILARD Gilbert, RESTIF Thierry, HENRY Patrick, CADO Yoann, GUERMONPREZ Julien, MONNERIE Jean-Pierre, SOULAS Raymond, CHERRUAULT Laurent, METAIRIE Cyrille.

Nombre de membres présents : 37
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 42
 Majorité absolue : 22

Sont candidat(e)s en tant que délégué(e)s suppléant(e)s : LEVEQUE Edmond, QUESNELLE Anaïs, BREAL Didier, BOUDET Sébastien, LECOMTE Christophe, CHEVALIER Jean-Baptiste, PAILLARD David, MONNET Thérèse, MICHEL Maryvonne, DEMY Nicolas.

Nombre de membres présents : 37
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 42
 Majorité absolue : 22

Sont élus :

Communes	Délégués titulaires 10	Voix	Délégués suppléants 10	Voix
THOURIE	WINTER Éric	42	LEVEQUE Edmond	42
SAINTE COLOMBE	PILARD Gilbert	42	QUESNELLE Anaïs	42
RETIERS	RESTIF Thierry	42	BREAL Didier	42
MARTIGNE-FERCHAUD	HENRY Patrick	42	BOUDET Sébastien	42
LE THEIL	CADO Yoann	42	LECOMTE Christophe	42
JANZE	GUERMONPREZ Julien	42	CHEVALIER Jean-Baptiste	42
FORGES LA FORET	MONNERIE Jean-Pierre	42	PAILLARD David	42
EANCE	SOULAS Raymond	42	MONNET Thérèse	42
COESMES	CHERRUAULT Laurent	42	MICHEL Maryvonne	42
CHELUN	METAIRIE Cyrille	42	DEMY Nicolas	42

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Oudon :

Est candidat en tant que délégué titulaire : HENRY Patrick

Nombre de membres présents : 37
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 42
 Majorité absolue : 22

Est candidat en tant que délégué suppléant : METAIRIE Cyrille

Nombre de membres présents : 37
 Nombre de votants : 42
 Nombre de bulletins blancs : 0
 Nombre de bulletins nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 42
 Majorité absolue : 22

Sont élus par un vote à mains levées :

Commune	Délégué titulaire	Voix	Commune	Délégué suppléant	Voix
Martigné Ferchaud	HENRY Patrick	42	Chelun	METAIRIE Cyrille	42

EPTB Vilaine :

Est candidat en tant que délégué titulaire : M. Patrick HENRY

Nombre de membres présents : 37
 Nombre de votants : 41
 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
 Nombre de suffrages exprimés : 38
 Majorité absolue : 20

Est candidat en tant que délégué suppléant : M. Thierry RESTIF

Nombre de membres présents : 37
Nombre de votants : 41
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 39
Majorité absolue : 20

Sont élus par un vote à bulletins secrets :

Commune	Délégué titulaire	Voix	Commune	Délégué suppléant	Voix
Martigné-Ferchaud	HENRY Patrick	38	Retiers	RESTIF Thierry	39

Syndicat Départemental d'énergie 35 :

Est candidat en tant que délégué titulaire : M. Thierry RESTIF

Nombre de membres présents : 37
Nombre de votants : 42
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21

Est candidat en tant que délégué suppléant : M. Loïc GODET

Nombre de membres présents : 37
Nombre de votants : 42
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21

Sont élus par un vote à mains levées :

Commune	Délégué titulaire	Voix	Commune	Délégué suppléant	Voix
RETIERS	RESTIF Thierry	40	AMANLIS	GODET Loïc	40

ASSEMBLEES

DCC20-069

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ De fixer à 52,62 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indemnité de fonction allouée au Président pour la durée de son mandat (soit au 01/01/2020 : 2 046,60 € brut/mois) ;
- ◆ De fixer à 21,27 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indemnité de fonction allouée aux vice-présidents (es) pour la durée de leur mandat (soit au 01/01/2020 : 827,35 € brut/mois) ;
- ◆ De décider la revalorisation systématique en fonction des revalorisations successives du point d'indice.

ASSEMBLEES

DCC20-070

ELECTION DES REPRESENTANT(E)S AU PAYS DE VITRE - PORTE DE BRETAGNE (COMITE DE PILOTAGE ET COMITE UNIQUE DE PROGRAMMATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT EUROPE-REGION-PAYS)

Le Conseil communautaire procède à l'élection des représentants(es) de la Communauté de Communes au sein du Pays de Vitré-Porte de Bretagne.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de déroger au scrutin secret pour la désignation des représentants(es).

Comité de pilotage Pays de Vitré :

Sont candidats : M. Patrick HENRY - Mme Anne RENAULT

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants : **42**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **42**

Majorité absolue : **22**

Au vu du résultat du vote à mains levées, sont élus:

- M. Patrick HENRY - **42** voix
- Mme Anne RENAULT - **42** voix

Comité Unique de Programmation :

Sont candidats titulaires : M. Hubert PARIS - M. Thierry RESTIF

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants : **42**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **42**

Majorité absolue : **22**

Est candidat titulaire et maire : M. Daniel BORDIER

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants : **42**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **42**

Majorité absolue : **22**

Au vu du résultat du vote, sont élus membres titulaires:

- M. Hubert PARIS : **42** voix
- M. Thierry RESTIF : **42** voix
- M. Daniel BORDIER, Maire : **42** voix

Est candidate suppléante : Mme Graziella VALLEE

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants : **42**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **42**

Majorité absolue : **22**

Est candidat suppléant et maire : M. Bruno PELLETIER

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants : **42**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **42**

Majorité absolue : **22**

Au vu du résultat du vote à mains levées, sont élus membres suppléants:

- Mme Graziella VALLEE, **42 voix**
- M. Bruno PELLETIER, Maire **42 voix**